Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604030-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS**
**DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

**Objet de la délibération**
**CLOTURE DE L'AP/CP RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LA SALLE DE SIESTE DE L'ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD**

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

**Etaient présents :**
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**
Paul-Edouard DE SALINS pouvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE .

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

---

**Direction des Finances** **N° 2026.04.030**

**Rapporteur : Jacques VAUDRON**

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération en date du 30 mars 2023, le Conseil Municipal a créé une autorisation de programme relative à la reconstruction de la salle de sieste de la maternelle Paul Eluard d'un montant global de 739 000 € répartis sur les années 2024 et 2025.
Cette opération est maintenant terminée et toutes les dépenses ont été comptabilisées.
Les réalisations de dépenses se sont élevées à 715 471,17€ TTC
Cette opération a bénéficié de subventions, pour un montant total de 20 008€ de la part de l'Etat.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
**Vu** la délibération du 30 mars 2023 créant l'autorisation de programme et celles qui l'ont modifiées,
**Vu** l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 avril 2026,
**Vu** la note de synthèse ci-dessus

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604030-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la clôture de l'Autorisation de Programme relative à la reconstruction de la salle de sieste de la maternelle Paul Eluard
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,**

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Signé par : Jean-Charles Brunet
Date : 07/05/2026
Qualité : Signature "Actes" 1114

**Jean-Charles BRUNET**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr